



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2024

DL-20260924-098

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Sylvie VIRICEL, Maire.

Présents
Sylvie VIRICEL, Pierre LAIGLE, Angélique MERLE, Marc BORJON, Patricia DRAI, Georges BAULMONT, Alain IRVAZIAN, Anne LAIGLE, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Fatima-Zahra BARRAGO, Aline BEL, Kedidja BERRE, Adrien DE MESTER, Mélanie DENIZOT, Sandra ECK, Christian LÉ, Alain MICHNIK, Philippe PUEYO, Charlotte RENOUF, Thomas ROUSSEL, Edouard SALZE, Zelika SASSI, Lionel THOLON, Nicolas VANEL, Sandrine VITTET, Daniel GOSTANIAN.

Absents	Pouvoir à
Marie-Chantal JOLIVET	Angélique MERLE
Guyène MATILE	Sylvie VIRICEL
Tanguy NAZARET	Guy MONNIN
Jérôme BOYET	Zelika SASSI
Benjamin PAYET	Sandrine VITTET
Charlène AUZANNE	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Monsieur SALZE Edouard	82 %	33	27	32



FINANCES

Attribution d'une subvention au profit de l'association CeSAM dans le cadre du Contrat Territorial de Cohésion Sociale (CTCS)

Sylvie VIRICEL, Maire, explique à l'Assemblée que dans le cadre du Contrat Territorial de Cohésion Sociale (CTCS), dispositif stratégique porté par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) visant à réduire les inégalités à l'échelle intercommunale, la Commune soutient chaque année diverses initiatives locales par l'attribution de subventions.

A ce titre, elle présente le projet « Jeunesse en transition » conjointement porté par les

centres sociaux Artémis et CeSAM à destination des jeunes de 11 à 18 ans de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP).

Ce projet vise à renforcer leur autonomie, leur engagement citoyen, leur participation à la vie locale et les liens entre les jeunes du territoire.

Il répond à plusieurs constats partagés par les acteurs de la jeunesse : des difficultés pour certains jeunes à se projeter dans l'avenir, un manque d'implication dans les activités proposées, le besoin de créer davantage de liens sociaux et la nécessité de leur donner une place active dans les projets qui les concernent.

L'action repose sur trois axes principaux :

- Des animations itinérantes dans les communes et quartiers pour aller directement à la rencontre des jeunes, créer une relation de confiance, les informer sur les dispositifs existants et favoriser leur participation à la vie locale.
- Un séjour citoyen et solidaire organisé pendant les vacances d'automne 2026 pour 14 à 16 jeunes, construit avec eux de A à Z afin de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, la coopération et l'engagement citoyen.
- Des chantiers jeunes, permettant une première approche du monde du travail, l'apprentissage de la vie en collectivité, le travail en équipe et l'engagement dans des projets utiles au territoire.

Le projet accorde une attention particulière aux jeunes des quartiers du Trève à Miribel et des Follets à Saint-Maurice-de-Beynost, tout en restant ouvert à l'ensemble des jeunes du territoire. Il prévoit de toucher environ 70 jeunes au cours de l'année.

À travers ces actions, l'objectif est de favoriser le vivre-ensemble, les rencontres entre jeunes de différentes communes, la découverte de nouveaux horizons et l'implication des jeunes comme acteurs de leur territoire.

Cette action, portée par l'association depuis plusieurs années, connaît un réel succès et répond à un besoin identifié sur le territoire. Dans ces conditions, la Commune poursuit son soutien annuel à ce projet.

Vu l'avis favorable de la Commission « Action Educative et Vivre Ensemble » en date du 10 septembre 2026,

Considérant la volonté de la Commune de soutenir le projet « Jeunesse en Transition », en cohérence avec les engagements qu'elle porte en faveur de la cohésion sociale, de l'inclusion et de la jeunesse,

Il est proposé à l'Assemblée d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € au profit de l'association CeSAM, dans le cadre de l'action « Jeunesse en transition » menée sur l'année 2026.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € au profit de l'association CeSAM, dans le cadre de l'action « Jeunesse en transition » menée sur l'année 2026,

INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2026.

Voix pour	32
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Monsieur SALZE Edouard

Le Maire,
Sylvie VIRICEL



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.